



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 47 de l'ordre du jour

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Lettre datée du 24 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration concernant Haïti, publiée le 19 juillet 2002 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 47 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ellen Margrethe Løj



**Annexe à la lettre datée du 24 juillet 2002,
adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais/espagnol/français]

**Déclaration concernant Haïti, publiée le 19 juillet 2002
par la présidence de l'Union européenne
au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne se félicite du rapport détaillé et complet établi par la commission d'enquête sur les événements survenus le 17 décembre 2001 en Haïti et encourage tant le Gouvernement haïtien que l'opposition à accepter et à mettre en oeuvre les recommandations du rapport et à établir des mesures de confiance pour parvenir à un accord politique qui permette de relancer un processus démocratique dans le pays.

L'Union européenne réaffirme qu'elle soutient sans réserve les efforts déployés par l'Organisation des États américains (OEA) pour trouver aux difficultés que connaît Haïti des solutions politiques durables qui permettent de renforcer la démocratie et l'État de droit dans l'intérêt de la population haïtienne. En outre, l'Union européenne salue et appuie le travail effectué par la mission de l'OEA/la CARICOM en Haïti.

L'Union européenne rappelle la décision du Conseil du 22 janvier 2002 de suspendre partiellement l'aide financière de l'Union européenne et de ne permettre une réactivation progressive de tous ses instruments de coopération au développement que lorsque les parties haïtiennes concernées seront parvenues à un accord politique de base et auront pris les mesures qu'exige une mise en oeuvre effective de cet accord. L'Union européenne continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation à cet égard en Haïti.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen se rallient à la présente déclaration.